RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 5 MAI 2023 Á 18 h 30

Affiché, le 28 avril 2023

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- Vote des subventions aux associations, année 2023
- Actualisation des charges transférées pour 2023
- Détermination de la taxe d'occupation du domaine public pour 2023
- Examen du projet de réserve incendie au lieudit La Grange
- Conditions de vente de bois à la suite de l'abattage des arbres, hameau des Châtaigniers
- 🤟 Programmation des travaux de rénovation de l'éclairage public par le SIEIL
- Rapport des commissions
- ♦ Informations diverses

P/ le Maire, L'adjoint délégué Alain Chanteloup